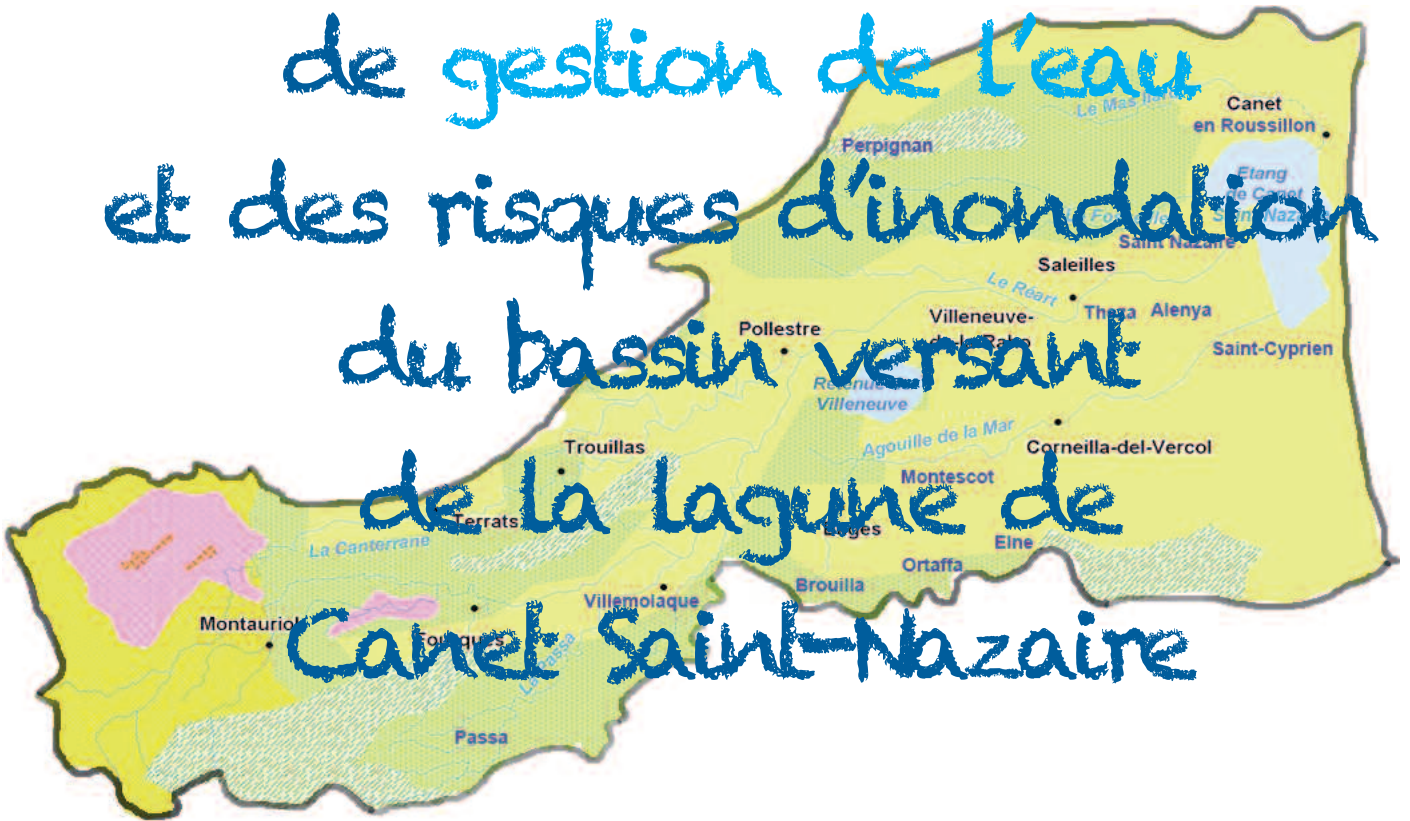


Stratégie locale de gestion de l'eau et des risques d'inondation du bassin versant de la lagune de Canet Saint-Nazaire



candidature au
contrat d'étang de la
lagune de Canet Saint-Nazaire

CANDIDATURE AU CONTRAT D'ÉTANG PRÉSENTÉE PAR PERPIGNAN MÉDITERRANÉE POUR LES COMMUNES DE ALÉNYA, BAGES, BANYULS-DELS-ASPRES, BROUILLA, CABESTANY, CAIXAS, CALMEILLES, CAMELAS, CANET-EN-ROUSSILLON, CANOHES, CASTELNOU, CORNEILLA-DEL-VERCOL, ELNE, FOURQUES, LATOUR-BAS-ELNE, LLUPIA, MONTAURIOL, MONTESCOT, OMS, ORTAFFA, PASSA-LLAURO-TORDERES, PERPIGNAN, POLLESTRES, PONTEILLA-NYLS, PRUNET-ET-BELPUIG, SAINT-CYPRIEN, SAINT-JEAN-LASSEILLE, SAINT-NAZAIRE, SAINTE-COLOMBE, SALEILLES, TERRATS, THÉZA, TRESSERRE, TROUILLAS, VILLEMOLAQUE, VILLENEUVE-DE-LA-RAHO ET VIVES.

avec le concours de

Remerciements

En sa qualité de Président de PMCA et au nom de toutes les communes du bassin versant, Jean-Paul ALDUY remercie toutes les personnes qui ont permis la réalisation de ce dossier.

Contact : PMCA - Jérôme Dubost

présentation du contrat



Ce dossier a été réalisé par PMCA pour les communes du bassin versant de la lagune de Canet Saint Nazaire

sous la présidence de **Jean-Paul ALDUY**,
et la direction administrative de Aline Villard

Comité de rédaction

Direction de la rédaction : Jérôme Dubost
Assistance socio-technique du groupement de bureau d'études
1.2.3.Soleil, BRL ingénierie, Philippe Marc
avec la collaboration des services techniques associés :
Région Languedoc Roussillon
Département des Pyrénées Orientales
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée
DREAL
DDTM
Agence de l'eau RM&C
Conservatoire du Littoral
IFREMER

et la participation active de :
FRANCIS CLIQUE, Vice-Président de PMCA, Maire-Adjoint de Canet en Roussillon
FRANÇOIS RALLO, Maire de Saleilles
JEAN-CLAUDE TORRENS, Maire de Saint-Nazaire

Le dossier est fondé sur les études faites sur le bassin versant dont la bibliographie est indiquée ci-dessous.

Bibliographie

Caractéristiques principales du bassin versant de l'étang de Canet Saint Nazaire et de ses sous-bassins - SIEE 2003 - sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Canet (volet 2) et de la DDEA 66 (volet 3)

Étude des apports solides du Réart réalisée entre 1991 et 1996 par Karl Schmittner - 2003 - Laboratoire de sédimentologie marine de Perpignan

Études sur l'étang de Canet Saint Nazaire - Groupement SIEE et Laboratoire de sédimentologie marine de Perpignan 2004 - Syndicat d'études pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang de Canet Saint-Nazaire.

État de l'art des connaissances du phénomène de comblement des milieux lagunaires - Réseau de suivi lagunaire - Ifremer et Géosciences Montpellier - Cepralmar 2008

Atlas des zones inondables du bassin versant du Réart - Ginger - DREAL 2008

Étude pour la réhabilitation hydraulique de l'étang de Canet Saint-Nazaire - réaménagement du Grau des Allemands - Thomas Charlet CIEEMA d'après l'étude SIEE - Décembre 2009 sous maîtrise d'ouvrage Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation «Complexe Lagunaire de Canet Saint-Nazaire» Conservatoire du Littoral - Janvier 2005

Schéma Départemental des Espaces Naturels des Pyrénées Orientales - Conseil Général 66 - 2008

Étude pour un Plan d'Action Prévention Inondation du Réart - SAGEGE 2009 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Réart

Étude sur la gouvernance des bassins versants à l'échelle de la Région Languedoc Roussillon - EAUCEA et Philippe Marc - Région Languedoc Roussillon 2011

Mesures sédimentologiques – Prélèvements et analyses des sédiments du Grau des Basses – IDRA environnement 2010 – sous maîtrise d'ouvrage PMCA



Introduction

Historique de l'évolution du portage institutionnel
Présentation du bassin versant
Deux démarches conjointes
Stratégie locale de gestion de l'eau et des risques inondation
Atteindre le bon état des masses d'eau - SDAGE et PDM
Prise en compte du DOCOB Natura 2000

Diagnostic partagé

Synthèse des enjeux
Facteurs de vulnérabilité
Risques inondation
Enjeux écologiques
Qualité des eaux
Gestion quantitative

Stratégie Locale

Les objectifs poursuivis
Les mesures à mettre en place
Panorama "objectifs bassin versant"

Déclinaison des leviers d'actions

Gérer le bassin versant en concertation
Concilier gestion de l'eau et aménagement du territoire
Atteindre le bon état des masses d'eau
Réduire les conséquences dommageables

Organisation

Structure porteuse
Proposition de comité d'étang

résumé de la stratégie

Les situations vécues par les collectivités du territoire ont naturellement orienté cette stratégie de gestion du bassin versant conduite par les élus, pour la première fois, en concertation, à une échelle globale et transversale.

C'est pourquoi, des choix partagés de gestion prioritaires apparaissent dans le dossier de candidature du contrat d'étang de Canet Saint Nazaire : ils reflètent à la fois la prise de conscience et la mobilisation effective des élus sur certaines thématiques et la volonté politique de donner la priorité aux leviers d'actions arrivés à maturité et appropriés par les acteurs : restauration et entretien des cours d'eau, gestion des phénomènes d'érosion, réduction du risque inondation et des pressions anthropiques conduisant au comblement accéléré de l'étang.

Des phénomènes de dégradation forte et récente de la qualité des milieux récepteurs, encore mal connus quant aux sources de pollution directes et diffuses, sont observés et génèrent une nouvelle prise de conscience sur la montée démographique et ses effets négatifs.

La dynamique de bassin engagée ne saurait cependant supporter un ralentissement de la candidature au motif que le diagnostic ne répond pas à toutes les questions récemment posées sur la qualité des eaux et des milieux, au risque de retomber dans le découragement.

De même, les prélèvements sur la ressource n'ont pas jusqu'ici fait l'objet d'une mobilisation sur la connaissance nécessaire à leur gestion. Un SAGE des nappes souterraines de la plaine de Roussillon est par ailleurs en cours d'élaboration et a été approché comme une thématique à approfondir dans la démarche de contrat d'étang.

Une approche plus fine de ces deux problématiques non mises en avant aujourd'hui est donc inscrite dans les actions du contrat pour faire évoluer dans un deuxième temps la gestion des apports de pollutions diffuses vers des objectifs de réduction et initier un partage de la ressource sur la base des diagnostics sur les nappes en cours de réalisation.

CONTEXTE ET ÉVOLUTION DES ACTEURS LOCAUX

Le territoire du bassin versant de la lagune de Canet Saint-Nazaire est très fortement exposé aux crues violentes, soudaines et meurtrières en raison d'un fonctionnement en oued des cours d'eau, notamment du Réart : à sec une grande partie de l'année, son lit peut passer inaperçu pour des riverains non informés.

Le régime méditerranéen des précipitations peut en effet faire apparaître, sans transition, un torrent d'autant plus dangereux du fait d'une très forte pente et d'un lit encombré d'embâcles (végétation et décharges sauvages).

Or, le Réart et son principal affluent la Canterrane drainent à eux seuls 60% de la surface du bassin global sur un linéaire d'environ 40 km, depuis son extrême partie ouest jusqu'à l'étang.

En plus de la problématique inondabilité, le Réart charrie lors de ses crues un transport solide important provoquant le comblement progressif de l'étang de Canet Saint Nazaire. Son régime torrentiel est à l'origine d'érosions multiples et d'une mobilisation importante de volumes sédimentaires, environ 95% des matériaux retrouvés dans l'étang. En outre, le sol - principalement occupé par des vignes - participe activement à l'apport de matières en suspension dans les cours d'eau lors de pluies intenses.

La crue de 1992, estimée à une période de retour de 500 ans sur le bassin global et 1000 ans sur le bassin amont, a permis aux experts de démontrer que 99% des apports de sédiments à l'étang étaient de nature anthropique.

Au vu de ce constat vécu par les acteurs locaux, la mobilisation des collectivités s'est légitimement faite depuis plusieurs décennies sur la gestion des inondations afin de répondre à la demande du monde agricole dans un premier temps, puis, en raison d'une montée démographique importante, à l'attente de protection des populations dans un deuxième temps.

Après la crue de 1992, la gestion des inondations ayant débouché sur un programme d'aménagement de protection urgent, des travaux très impactant sur le fonctionnement des milieux, notamment pour les phénomènes d'érosion et de transport solide, sont venus aggraver les phénomènes de comblement.

Auparavant, le développement économique tourné vers le tourisme avait motivé la construction d'une route sur le lido, fixant le grau des basses et introduisant une contrainte physique définitive sur la mer et l'étang.

Le grau, ses aménagements et leur gestion à ce jour, ne permettent plus d'assurer les échanges entre l'étang et la mer nécessaires au bon fonctionnement de l'étang. Les sédiments qui ne sont pas évacués en mer participent donc aussi au comblement de l'étang.

Bien que le comblement soit un phénomène naturel pour les étangs côtiers, ces importantes modifications du bassin versant depuis 1950 et le recalibrage du Réart dans les années 1990, accroissent la vitesse de comblement. Enfin, l'absence d'échanges entre l'étang et la mer provoque aussi des problèmes d'adoucissement de l'étang et d'échanges biologiques.

fondant le contrat d'étang



Parallèlement, mais plus récemment (depuis 2002), la forte dégradation de l'étang ajoutée au comblement accéléré a donc fait l'objet d'une mobilisation de l'opinion publique générant des études sur le comblement et le fonctionnement du plan d'eau. Les désordres sédimentaires subis par l'étang s'accompagnent, en effet, aujourd'hui d'une atteinte importante de la qualité des eaux dont la dégradation est notable depuis quelques années. Les sources de pollution sont nombreuses en raison de l'anthropisation du bassin, des pratiques agricoles et de cours d'eau intermittents, artificialisés et mal entretenus

Dans une perspective de préservation, la démarche d'acquisition foncière du Conservatoire du Littoral sur ce milieu remarquable avait déjà permis d'inscrire l'étang au réseau Natura 2000, un comité de pilotage local ayant été officiellement mis en place par arrêté préfectoral du 3 octobre 2002. La gestion de l'étang a ainsi été confiée par le Conservatoire du Littoral à PMCA et traduite dans un DOCOB concerté au sein du comité de pilotage. De leur côté, les communes du syndicat du Réart ont engagé une démarche de projet pour répondre à l'appel à projet des nouveaux PAPI et obtenir les financements nécessaires à la mise en sécurité des populations.

Les deux problématiques, inondation et dégradation de l'étang, se trouvant étroitement liées, les services instructeurs des deux démarches engagées ont souhaité voir émerger une volonté politique commune et cohérente de gestion, rendant les opérations envisagées éligibles aux financements institutionnels. A l'issue de débats contradictoires faisant avancer la notion de « bassin versant », une réflexion s'est engagée en 2009 entre tous les acteurs sous l'impulsion de PMCA pour se doter d'outils de gestion de l'eau et des risques inondation à l'échelle du bassin.

STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE L'EAU

Les deux démarches de gestion constituent aujourd'hui une même stratégie locale de gestion de l'eau et des risques inondation qui prend en compte le fonctionnement particulier du bassin versant :

- un bassin versant très érosif ne permettant pas d'aménagement définitif pour l'écoulement des eaux, fragilisant les digues de protection et imposant un entretien permanent au coût élevé,
- de faibles moyens économiques pour les communes amont ne permettant pas d'assurer le bon niveau d'entretien des rivières en regard de l'érosion des terres agricoles, du développement anarchique de la végétation et des décharges sauvages en période d'assec,
- une gestion institutionnelle du bassin jusqu'ici sectorielle par type d'usages et des compétences de gestion inégalement réparties entre plusieurs collectivités,
- des enjeux environnementaux qui pèsent sur le transport solide lié à l'érosion et aux déséquilibres sédimentaires qui en découlent, notamment les conséquences écologiques sur l'étang de Canet Saint Nazaire,
- des aménagements hérités du passé ayant modifié les écoulements d'eau et les échanges avec la mer, et créé des zones de « fixation » très importantes (grau, embouchure, linéaire de rivière),
- une démographie croissant très rapidement avec des populations nouvelles peu informées des risques, donc très exposées, et une augmentation très importante des pollutions diffuses drainées par les cours d'eau du fait de l'anthropisation,
- un type d'urbanisation peu adapté aux risques, notamment un habitat récent de type pavillonnaire de plein pied sans mesures de protection.

La stratégie de gestion retenue par les acteurs locaux vise donc à faire reconnaître par tous la valeur patrimoniale du « bassin de vie », sa forte exposition aux risques d'inondation, notamment par crue rapide et/ou submersion marine, et la nécessité de gérer la ressource en eau collectivement en l'intégrant à l'aménagement du territoire, dans le respect d'un environnement naturel spécifique.

EN CONSÉQUENCE, LES LEVIERS D'ACTION RETENUS COMME PRIORITAIRES SONT :

- Gérer l'eau à l'échelle du bassin versant, développer la solidarité amont/aval et pérenniser la maîtrise d'ouvrage du contrat par la mise en place et le financement d'un syndicat de bassin porteur des compétences nécessaires sur tout le périmètre,
- Développer la restauration et l'entretien des cours d'eau conjuguant écoulement des eaux, restauration des milieux et gestion de la végétation et des embâcles,
- Privilégier l'entretien à l'aménagement des rivières en faisant l'économie des aménagements lourds au profit des protections rapprochées et en prenant en compte le fonctionnement des milieux naturels ;
- Orienter la protection des populations contre les inondations vers des aménagements des rivières les plus stratégiques qui favorisent le ralentissement dynamique, l'écoulement des eaux, la continuité physique et la qualité écologique,
- Lutter contre toutes les pratiques érosives, notamment agricoles, pour réduire le transport sédimentaire et les dépôts dans l'étang,
- Améliorer le fonctionnement hydro-sédimentaire de la lagune par l'aménagement et la gestion des graus, et par la gestion physique du Réart aval,
- Développer les connaissances sur les sources de pollutions à l'origine de la dégradation de la qualité des eaux de la lagune pour orienter l'action future,
- Partager la connaissance entre les acteurs du SCOT et les différentes populations du bassin versant, amont et aval, urbaines et rurales pour développer la solidarité de bassin et permettre à chacun d'être « acteur de l'eau ».

Évolution du portage institutionnel

La Communauté d'Agglomération de Perpignan, dénommée Perpignan Méditerranée ou encore PMCA recouvre un territoire de 36 communes dont 14 appartiennent au bassin versant de la lagune de Canet Saint Nazaire. PMCA dispose de la compétence eau et assainissement sur son territoire et s'est vu confié la gestion écologique de la lagune par le Conservatoire du Littoral qui en est le principal propriétaire.

Les compétences du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart

Créé en 1980, le Syndicat Mixte du Réart Inférieur s'est élargi en 2008 aux communes de l'amont et a pris le nom de Syndicat Mixte du bassin Versant du Réart. Le SMBVR est un syndicat mixte fermé (CGCT, art. L. 5711-1) composé de vingt communes (Alénya, Caixas, Calmeilles, Fourques, Llauro, Montauriol, Passa, Ponteilla-Nyls, Saint Cyprien, Saleilles, Terrats, Théza, Tordères, Trouillas, Villemolaque) et d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée (PMCA) dont les communes concernées sont Canet-en-Roussillon, Perpignan, Pollestres, Saint-Nazaire et Villeneuve-de-la-Raho. Les compétences actuellement exercées par le SMBVR sont :

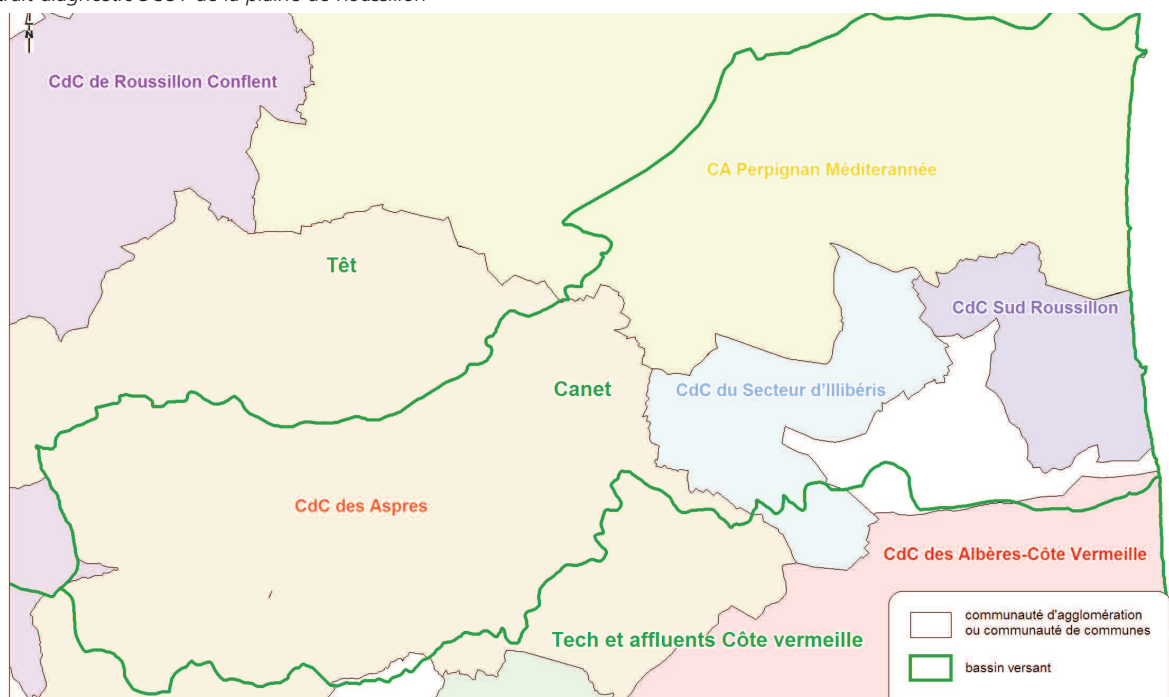
- Développement d'une politique de maîtrise du risque d'inondation et de crues torrentielles (crues rapides)
- Restauration, préservation et valorisation du patrimoine, fluvial, lagunaire et des milieux
- Optimisation de la gestion quantitative et qualitative de la ressource
- Participation à la lutte contre l'érosion des sols du bassin versant
- Lutte contre les dépôts solides dans le Réart et l'étang de Canet-Saint Nazaire

Le Syndicat de l'Agouille de la Mar dont les compétences portent sur la lutte contre les inondations, le captage, le traitement et la distribution des eaux du canal, est basé à Corneilla del Vercol et regroupe une partie des communes du bassin versant de la lagune de Canet Saint-Nazaire.

La structuration du territoire à l'échelle du SCOT de la plaine de Roussillon

«Grâce à l'intercommunalité, une hiérarchisation se met en place bien que la multiplicité des EPCI compétents sur le territoire reste un obstacle à une organisation cohérente et structurée. La mauvaise maîtrise des autorisations de construire et l'aubaine foncière pour un habitat « bon marché », se traduisent par une résidentialisation de certaines zones, phénomène générateur de conflits qui constitue une problématique à prendre en compte. 80 hectares environ sont en projet sur les territoires de Perpignan, Cabestany et Saleilles dans le secteur du Mas Rouma, ainsi que 90 hectares supplémentaires en gestation aux abords des RD900 et RD914, (avenue d'Espagne, chemin de la Fauceille, Tecnosud-Agrosud et Mas Rous) ou encore à Pollestres (La Devèze).»

Extrait diagnostic SCOT de la plaine de Roussillon



de la gestion du bassin versant



En raison des crues violentes et rapides dont le principal dommage était la perte des terres cultivées principalement en vignoble, chaque cours d'eau du bassin versant de la lagune de Canet Saint-Nazaire a vu dans le passé la mise en place d'un syndicat de gestion dont la mission hydraulique visait la protection des terrains agricoles : Deux syndicats sur le Réart, un syndicat sur l'Agouille de la Mar, un syndicat sur la Fosseille et un syndicat sur les Llobères. L'urbanisation importante du bassin aval et les pratiques agricoles ont progressivement modifié la vocation première de ces syndicats. Après la très forte crue de 1992, dont la période de retour a été évaluée à 500 ans, les collectivités gestionnaires ont souhaité mettre les populations en sécurité par des travaux lourds d'aménagement de rivière. Parallèlement, la pression anthropique sur les milieux naturels, notamment la lagune de Canet Saint-Nazaire, a fortement augmenté en raison d'une démographie sans cesse en hausse sur ce territoire. La forte dégradation de la qualité des eaux de la lagune et son comblement accéléré, sont venus ainsi s'ajouter aux préoccupations des acteurs locaux, les contraignant à s'associer, dès le début des années 2000, pour trouver des solutions pérennes :

- **Un syndicat mixte d'étude regroupant les 4 syndicats s'est transitoirement créé pour conduire une étude sur les phénomènes de comblement et de pollution ;**
- **Les deux Syndicats du Réart ont fusionné en un seul maître d'ouvrage du cours d'eau et de ses affluents ;**
- **Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération s'est vu confié par le Conservatoire du Littoral, propriétaire de l'étang, la gestion de la Lagune, et par l'État, la rédaction d'un document d'objectifs (DOCOB), la lagune étant inscrite au réseau écologique européen Natura 2000.**

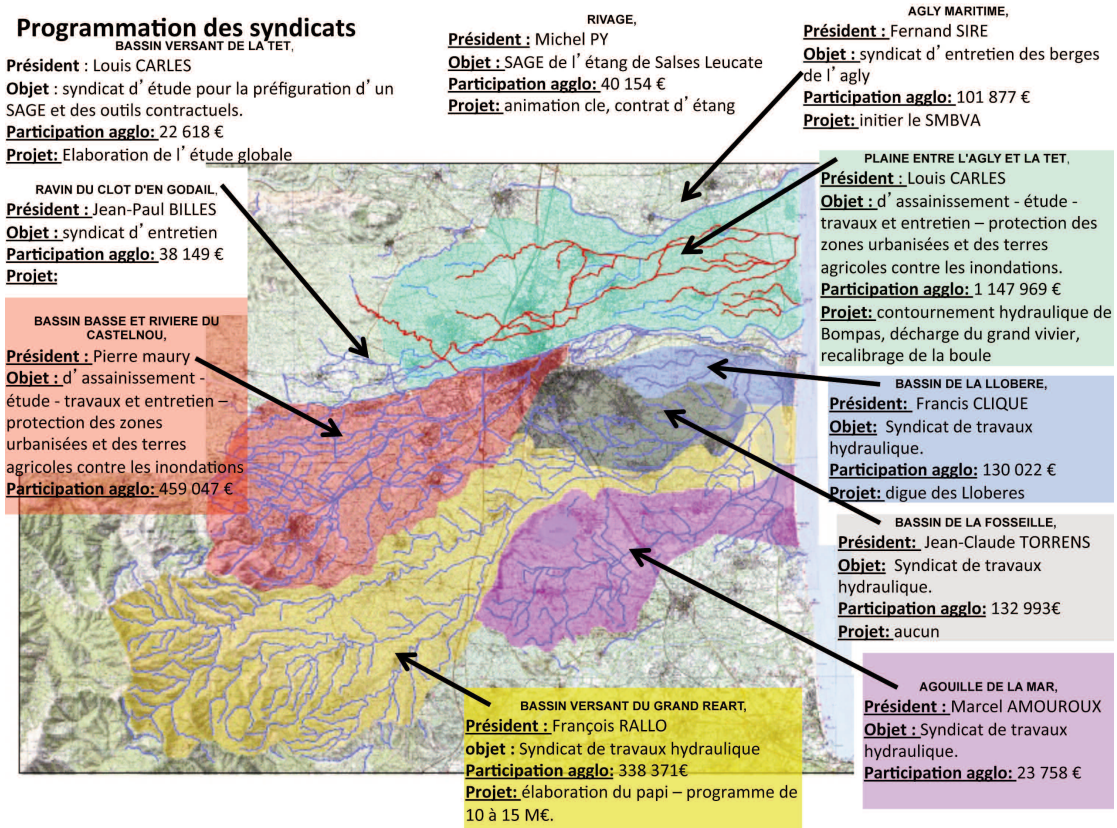
L'accélération du comblement de la lagune et la mise en place du réseau Natura 2000 ont générés des débats contradictoires, faisant avancer la notion de « bassin versant ».

Sous l'impulsion de PMCA, une réflexion s'est engagée en 2009 entre tous les acteurs pour se doter d'outils de gestion de l'eau et des risques inondation à l'échelle du bassin versant. En 2010, une mission d'élaboration d'un contrat d'étang a été confiée à un groupement de bureaux d'études, chargé de faire émerger une culture commune de l'eau. Un comité de pilotage rassemblant les communes, le Département, la Région, les syndicats, les membres du comité Natura 2000, ainsi que les services de l'État, de l'Agence de l'Eau, du Conservatoire du Littoral et d'IFREMER, a été mis en place et s'est réuni régulièrement pendant cette étude. Des réunions géographiques ont été organisées dans les communes concernées pour permettre à chacun de s'approprier la cohérence de la démarche entre l'approche des risques inondation et la gestion du bon état des masses d'eau. Ces différents débats ont conduit les acteurs à asseoir les outils PAPI et contrat d'étang sur une « stratégie locale » de gestion des risques d'inondation intégrant la gestion globale de l'eau. Ces débats ont également permis de murir la mise en place d'un syndicat de bassin réunissant l'ensemble des sous-bassins en étroite synergie avec la maîtrise d'ouvrage de PMCA dotée des principales compétences sur une grande partie du bassin versant.

Entre temps, les syndicats de la Fosseille et des Llobères ont été dissous par le Préfet et intégrés à la communauté d'agglomération de Perpignan, PMCA.

Aujourd'hui le syndicat de l'Agouille de la Mar est donc en passe de rejoindre le syndicat du Réart pour former, avec PMCA, **une structure unique intégrant les bassins de la Fosseille et des Llobères, le périmètre de l'étang et ses connexions avec la mer.**

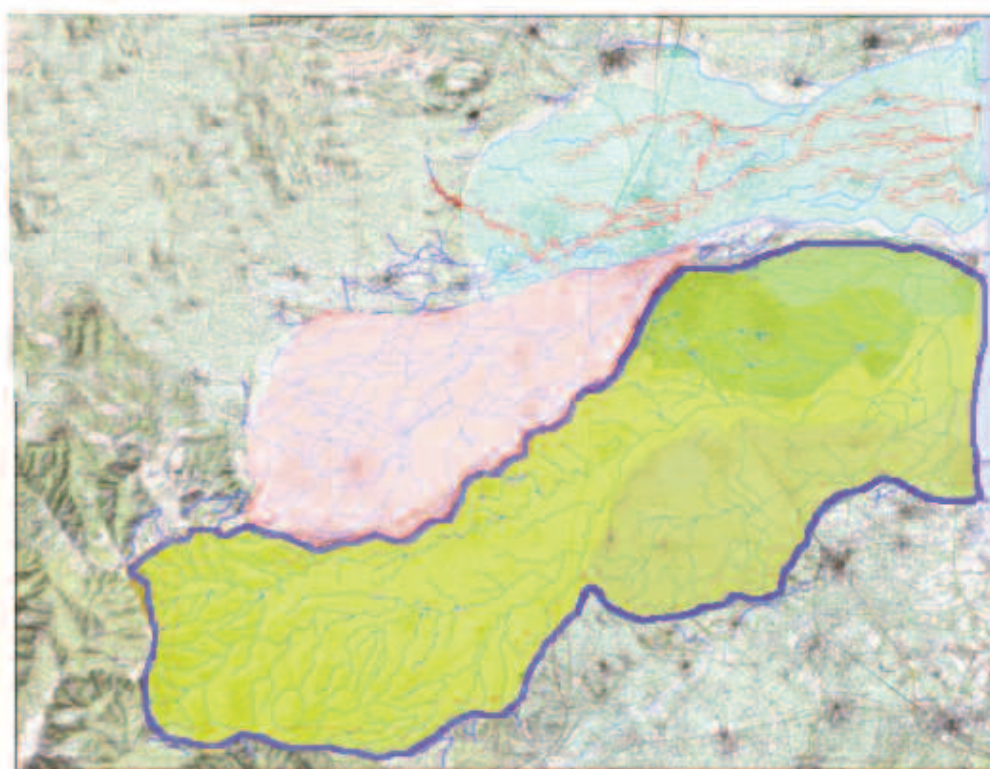
Évolution des structures de gestion... à l'échelle du bassin versant de la



Les structures de gestion avant la dissolution des syndicats des Foseilles et des Llobères au profit de PMCA, aujourd'hui réalisée



vers une structure unique lagune de Canet Saint-Nazaire



Le projet de structure unique de bassin (fond jaune) regroupant les sous-bassins du Réart, de la Foseille, des Llobères et de l'Agouille de la Mar

bassin versant de la lagune de Canet Saint-Nazaire

